

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 39001-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 10-2022/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 17 mars 2022

Le **jeudi 17 mars 2022 à 8 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 24337-2020/4-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant le budget participatif – APS.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué (excusée).

Procurations* :

M. Guy-Olivier Cuenot donne procuration à Mme Françoise Suve ;
M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Veylma Falaeo, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et Mme Léa Tripodi.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Cyril Mestre, chef de service adjoint de la stratégie et de la production (SSP/DEL) ;
Mme Flora Millot, chargée d'opérations habitat (SSP/DEL) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 24337-2020/4-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant le budget participatif – APS.

En 2019, la province Sud a initié, en adoptant la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 *instituant un budget participatif*, une démarche innovante visant à renouveler la participation citoyenne en associant les résidents de la collectivité à l'attribution d'une partie de son budget d'investissement.

Le budget participatif s'est concrétisé en 2021 par :

- une deuxième édition pour le dispositif avec un appel à projet invitant les habitants de la collectivité à déposer des idées d'utilité publique contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Ce sont 203 projets qui ont été déposés dans le cadre du budget participatif de la province Sud. Au cours de la campagne de vote du public, ce sont 4011 votes qui ont été comptabilisés sur les 97 projets présélectionnés. 66 projets ont été déclarés lauréats à l'issue d'un processus de sélection qui fait intervenir un comité citoyen, le comité de sélection et de suivi du budget participatif ;
- une réalisation et un suivi des projets de sa première édition. A ce stade, ce sont 80 % des projets lauréats 2021 qui ont été réalisés par la collectivité.

A la demande du comité de sélection et de suivi, un retour d'expérience sur deux années de mise en œuvre a été réalisé et plusieurs axes d'amélioration identifiés afin d'en améliorer la mise en œuvre :

- ajustement rédactionnel de lisibilité du dispositif :
 - o pour faciliter la compréhension de ce qui peut être considéré comme dépense éligible en matière d'investissement au titre de la 1^{ère} année de lancement du projet ;
 - o pour faciliter la compréhension des critères d'éligibilité des projets ;
- ajout de dispositions complémentaires :
 - o visant à prioriser les projets bénéficiant à la jeunesse et favorisant la sécurité et la tranquillité résidentielle des résidents de la province Sud ;
 - o contribuant à la transparence de la vie publique en précisant l'inéligibilité des projets déposés par une personne ayant un mandat local ou national ;
 - o visant à encourager la participation citoyenne au dispositif en permettant notamment de compenser l'éventuelle perte financière des heures travaillées, en habilitant le Bureau de l'assemblée de la province Sud à mettre en place un défraiement pour les membres du comité de sélection et de suivi issus de la société civile : les habitants tirés au sort et les personnalités qualifiées ;
 - o visant à favoriser la coopération inter-collectivité, par une modification de la composition du comité de sélection et de suivi permettant la participation, à titre consultatif, des maires des communes de la province Sud ou de leurs représentants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Pannier.

[La séance a été interrompue pendant une heure et demie en raison d'une alerte incendie.]

Dans la discussion générale, M. Sao ayant interrogé l'administration sur l'absence de projets sur Yaté et Poya sud, M. Pannier a répondu qu'aucun projet n'a été soumis par les habitants de ces communes.

Par ailleurs, M. Sao a questionné sur le fait que le dispositif de budget participatif ne consommait pas l'ensemble de l'enveloppe dédiée qui est fixée à 500 millions de francs CFP. Sur ce point, M. Pannier a tout d'abord fait savoir que la consommation de ces crédits progresse à chaque édition et pourrait atteindre le montant de l'enveloppe cette année. Puis, il a précisé que la province Sud est très attentive à la qualité des projets avec un contrôle effectué par le comité de sélection. Ainsi, seuls les projets pertinents sont choisis et non pas l'ensemble des projets soumis.

Ensuite, Mme Suve a remercié l'exécutif pour avoir mis en place le budget participatif qui permet d'établir un lien plus direct avec les habitants. Elle a également salué les services de la province Sud qui ont contribué à la bonne réalisation des projets.

Enfin, M. Tran Ap a salué M. Letourneux pour le travail réalisé.

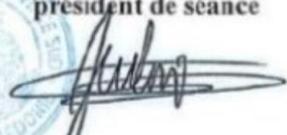
Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le rapporteur de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 14.

Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance



Julien Tran Ap